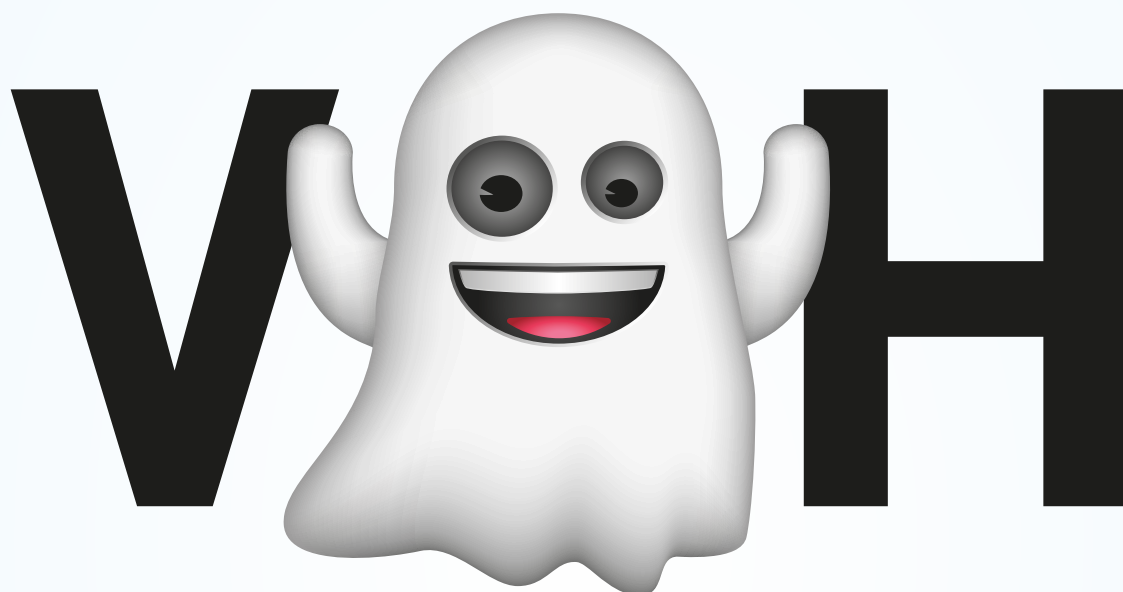


Rapport annuel 2018



**Vivre ensemble
avec le sida**

Éditeur

Aide suisse contre le sida
Stauffacherstrasse 101
BP 9870
8036 Zurich
Téléphone 044 447 11 11
Fax 044 447 11 12
aids@aids.ch
aids.ch

Concept et design

TKF Kommunikation & Design
t-k-f.ch

Lectorat

Diction AG
diction.ch

Illustrations

© emoji company GmbH
All rights reserved

Rapport annuel 2018

Ensemble pour l'amour

Rapport annuel 2018

13

Missions et objectifs

14

Vue d'ensemble 2018

22

Exemples de cas

25

Membres d'Aide suisse contre le sida 2018

7

Préambule du président

10

Aide suisse contre le sida

16

Interview avec le professeur Enos Bernasconi

20

Centre national de déclaration des discriminations

26

Comptes annuels

HW



Insieme contro
la paura.



WH



Ensemble
pour le plaisir.



HI



Gemeinsam
für die Liebe

L'Amour, contre la peur et pour le plaisir

Les personnes séropositives qui suivent une thérapie qui porte ses fruits ne transmettent le virus à personne, même pendant des rapports sexuels. Tel fut et tel est le message central de la campagne performante qu'Aide suisse contre le sida a diffusé dans toute la Suisse le 1^{er} décembre 2018 à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida. Il s'agit d'une campagne importante qui cherche à faire en sorte que les personnes souffrant d'une infection chronique liée au VIH ne soient plus perçues comme dangereuses et fautives et qu'elles soient reconnues comme des membres à part entière de notre société, de manière inconditionnelle. Vous objecterez que tout cela devrait aller de soi. Mais il n'en est malheureusement rien. Les déclarations de discrimination ont atteint un pic en 2018. On ne peut toujours pas parler de normalité lorsqu'on vit avec le sida. C'est pourquoi Aide suisse contre le sida exhorte les uns et les autres à faire preuve d'amour fraternel dans le cadre de la campagne « Ensemble pour l'amour ». Nous parlons là d'amour témoigné à autrui avec abnégation quelle que soit la position sociale et le revenu. Nous n'en appelons pas à la compassion mais plutôt à de la bienveillance matinée d'empathie. En effet, sans l'engagement courageux en faveur de notre prochain, il nous manque une valeur précieuse dans notre pays, la coexistence pacifique.

C'est cet engagement qui anime le travail d'Aide suisse contre le sida tous les jours, pas seulement le 1^{er} décembre. Ce travail ne serait toutefois pas possible sans le soutien financier de nombreux donateurs mais aussi de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Je les en remercie chaleureusement.



Martin Klöti, président
Aide suisse contre le sida
Conseiller d'État de Saint-Gall



Gleis	Hinweis
33	
ugg 41/42	3
43/44	
vil 43/44	
41/42	
e 31	
41/42	
32	
ikon 34	
4	
en 41/42	
43/44	
22	
34	
41/42	
21	
43/44	
rau 41/42	

Kultur Leben

Gemeinsam gegen die Angst

HIV-positive Menschen unter erfolgreicher Therapie stecken niemanden an, auch nicht beim Sex.

Auf in ein turbulentes Ostschweizer Wochenende! Stürmische Winde u... den B...



GRILLI

FEDERAL



Comité et direction

Aide suisse contre le

sida 2018

Aide suisse contre le sida s'engage depuis 1985 en faveur des personnes séropositives. L'association fait un travail de prévention visant à mettre un terme à la propagation du VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles.

Comité



Martin Klöti, président, SG



Barbara E. Ludwig,
vice-présidente, ZH



Karoline Aebi-Popp, BE



Raphaël Comte, NE,
départ : 6.6.2018



Andreas Häner, BS,
départ : 6.6.2018



Sibylle Nideröst, SO,
départ : 6.6.2018



Andreas von Rosen, ZH



Christoph Stuehn, ZH



Manuel Tornare, GE



Kaspar Loeb, ZH,
arrivée : 6.6.2018

Direction



Daniel Seiler, directeur,
départ : 31.10.2018



Andreas Lehner, nouveau
directeur à partir du 1.10.2018



Caroline Suter, nouvelle
directrice adjointe à partir du
1.11.2018



Vinicio Albani



Dominik Bachmann



Luca Bernardini



Julia Hug



Brigitta Paulina Javurek



Florent Jouinot



Roger Keller,
départ : 31.8.2018



Mary Manser



Nathan Schocher



Marco Schock,
arrivée : 1.10.2018



Isabelle Schweizer,
arrivée : 1.4.2018



Fabienne Tschanz

Comité de parrainage

Ambassadrices et ambassadeurs de renom de l'Aide suisse contre le sida, des personnalités de la culture, de la politique, du monde médical et du secteur privé lui donnent un visage à offrir au public. Elles soutiennent l'organisation et s'engagent en faveur de ses objectifs.

- Doris Fiala, conseillère nationale PLR
- Sven Hoffmann, président Save the Children Suisse
- Urs Rohner, président du CA du Credit Suisse
- Yvonne Schärli-Gerig, ancienne conseillère d'État PS
- Corine Mauch, maire PS de Zurich
- Jacqueline de Quattro, conseillère d'État PLR VD
- Marco Fritsche, présentateur et journaliste culture
- Pietro Vernazza, professeur en infectiologie, Saint-Gall
- Walter Andreas Müller, comédien
- Raphaël Comte, conseiller aux États PLR
- Stefan Gubser, comédien

Missions et objectifs de l'Aide suisse contre le sida

Depuis 1985, conformément à son objectif éponyme, l'Aide suisse contre le sida (ASS) traite toutes les questions et préoccupations relatives au VIH/sida. En tant qu'organisation faîtière nationale, elle travaille à la réalisation de ses objectifs dans les domaines d'activités stratégiques énumérés ci-dessous.

Information et communication

Le travail de fond comprend à la fois la préparation contextuelle et la diffusion d'informations pertinentes sur le VIH/sida sous la forme de campagnes. Dans le cadre de ses activités de communication, l'ASS mène de façon proactive des activités de relations publiques et tisse des réseaux à l'échelle nationale et internationale.

Dans le cadre de la gestion des processus internes, en tant qu'organisation faîtière, l'ASS coordonne ses propres projets avec ceux de ses membres, favorisant ainsi l'échange mutuel de connaissances.

Prévention

L'objectif de l'ASS est de prévenir de nouvelles infections par le VIH grâce à des programmes de prévention efficaces axés sur les groupes cibles. Les activités de prévention mettent notamment l'accent sur la promotion des comportements à faible risque. L'ASS utilise les derniers résultats de la recherche épidémiologique, fondamentale et sociale pour élaborer les mesures de sensibilisation à la prévention individuelle et collective.

Conseil juridique et lobbying

L'ASS soutient directement les personnes affectées et propose des prestations de conseil juridique gratuit sur les questions juridiques liées au VIH.

Elle recueille également les plaintes pour discrimination et les transmet deux fois par an à la Commission fédérale pour la santé sexuelle (CFSS). Avec un total de 122 notifications en 2018, il s'agit du plus grand nombre de signalements de cas de discrimination enregistré depuis le début de leur recensement en 2006.

Solidarité et soutien

L'ASS considère la lutte contre la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH/sida comme une base essentielle pour mettre fin à la discrimination. Une promotion efficace de la solidarité signifie que les personnes vivant avec le VIH et leurs proches reçoivent un soutien afin que l'intégration des personnes séropositives dans la société soit durablement renforcée.

L'Aide suisse contre le sida s'engage depuis 1985 en faveur des personnes vivant avec le VIH. Elle fait également de la prévention pour stopper la propagation du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles.

Prestations fournies et temps forts 2018



Site Internet

Le site Internet d'Aide suisse contre le sida (ASS) sert essentiellement de canal d'information et de guide. Il permet également de contacter l'association.

- En 2018, le nombre d'utilisateurs d'aids.ch a progressé d'environ 25% par rapport à 2017.
- Les quelque 3400 utilisateurs moyens quotidiens ont consulté en moyenne 6500 pages sur aids.ch, la rubrique des « Questions fréquentes » étant la plus consultée.
- Environ 80% des utilisateurs et utilisatrices ont fréquenté le site Internet depuis un appareil mobile.
- La fréquentation est la plus intense les lundis et la plus faible les vendredis.
- Lors de la Journée mondiale de lutte contre le sida 2018, ce sont au total 10 500 personnes qui se sont rendus sur le site Internet, le record de l'année.



Droit et assistance

Le service juridique gratuit de l'ASS offre des informations, prodigue des conseils et représente les adhérents dans le cadre de procédures.

- En 2018, 370 personnes ont obtenu des conseils juridiques au moins une fois ou ont été représentées dans le cadre d'environ 1800 heures de travail.
- L'ASS a collecté un total de 122 déclarations de discriminations qu'elle a transmises à la Commission fédérale pour la santé sexuelle (CFSS) et à l'OFSP.
- L'association a fait du lobbying auprès de diverses grandes entreprises pour le compte de personnes séropositives.
- Dans le cadre de Queerhelp, l'ASS a organisé une formation initiale et continue portant sur les bases juridiques dans le contexte du VIH.
- Un atelier consacré à des questions juridiques a également été proposé à des personnes séropositives.
- L'ASS s'est en outre chargé d'informer les personnes séropositives, leurs proches et les individus intéressés des évolutions médicales et juridiques.



Guide

L'ASS fournit des informations, répond aux questions et informe dans le cadre de forums et d'ateliers.

- La série de dépliants « Les bases » contenant des informations en allemand, en français, en italien et en anglais sur la transmission, le dépistage et le traitement du sida a été lancée avec succès.
- Les « Swiss Aids News » (SAN) ont paru en 2018 quatre fois en allemand et en français (le numéro 1/18, « Cap au sud! », a aussi été traduit en italien).
- Le tableau des médicaments destinés aux personnes séropositives a été remanié en 2018, actualisé et ajouté aux « Swiss Aids News ».
- Dr. Gay, le service de conseil et d'information sur Internet pour les homosexuels a répondu à 652 questions dans des médias imprimés et en ligne en 2018.
- L'ASS a fait partie des organisateurs du Forum Suisse VIH/IST de l'OFSP consacré au sujet de la « Migration et prostitution » et y a participé activement.
- Un atelier consacré à la thématique « Vieillir avec le VIH » a été mis sur pied en collaboration avec la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest (FHNW).



Prestations de soutien

L'ASS a également apporté des aides financières d'urgence, fourni du matériel et coordonné divers points de contact dans toute la Suisse en 2018.

- Des personnes séropositives ont bénéficié d'aide financière d'urgence.
- Le conseil et la distribution de matériel de proximité dans le secteur de la prostitution ont été coordonnés à l'échelon national (réseau apis).
- L'ASS a mis des moyens de prévention et du matériel d'information à la disposition de groupes cibles spécifiques mais aussi à celle de la population au sens large (boutique).
- En 2018, l'ASS s'est engagée en faveur de la communauté africaine de Suisse (Miss Africa Switzerland).
- Les centres médicaux pour homosexuels ont été mis en place au niveau national (check-points).
- Le réseau d'information et de conseil pour migrants issus de l'Afrique subsaharienne a été coordonné au niveau du pays.



Campagnes

La campagne « Get Tested » et la campagne STARMAN ont occupé le devant de la scène en 2018.

- L'ASS a assuré un travail de relations publiques visant à déstigmatiser les personnes séropositives.
- La campagne de sensibilisation de prévention et de dépistage « Get Tested – KNOW YOUR STATUS » s'est adressé à la population de migrants en Suisse et aux personnes se livrant à la prostitution.
- L'ASS a participé à la campagne LOVE LIFE de l'OFSP : elle l'a coorganisée et en a assuré la diffusion dans les médias.
- Dans le cadre de la campagne STARMAN, 1402 tests de dépistage combiné (syphilis, gonorrhée et chlamydia) ont été effectués. 873 personnes ont subi un test de dépistage du VIH lors de la campagne Securion. Il s'est agi de 500 personnes à la Zurich Pride et de 67 personnes à Lugano.



Ensemble pour l'amour

Journée mondiale de lutte contre le sida

La Journée mondiale de lutte contre le sida permet une fois par an aux personnes séropositives ou porteuses du VIH de se faire entendre.

- La campagne « Ensemble pour l'amour », qui indique que les personnes séropositives suivant un traitement ne sont pas contagieuses, a commencé le 1^{er} décembre 2018.
- Sans vouloir pointer le doigt ou faire de moralisme, la campagne agit sur le registre de l'émotion et de l'humour et se range aux côtés des personnes contraintes de vivre avec le sida ou le VIH et qui sont victimes de discrimination.
- Les trois sujets ont été diffusés sur des écrans électroniques dans des gares et dans le cadre d'une campagne d'affichage mise en place dans tout le pays. La campagne est candidate au Swiss Poster Award 2018.
- La couverture médiatique a permis de lancer un débat national sur la manière d'approcher les personnes séropositives ou porteuses du VIH.

**« La déclaration
suisse n'a pas été
lue dans le marc
de café, elle repo-
sait sur des données
scientifiques »**

Professeur Enos Bernasconi



La Suisse écrit une page de l'histoire de la prévention

En 2008, la Commission fédérale pour les problèmes liés au sida (CFS) est montée au créneau en faveur des personnes séropositives sous traitement efficace. Sa fameuse déclaration suisse a fait des vagues et a été loin de faire l'unanimité. Aujourd'hui, dix ans après, l'efficacité du traitement antirétroviral a été durablement prouvée, mais le message n'est pas encore passé auprès de tous. Entretien avec le professeur Enos Bernasconi, président de la CFS jusqu'à fin 2007.

Professeur Bernasconi, la déclaration suisse a dix ans, mais Monsieur et Madame Tout-le-Monde ne savent toujours pas ce que veut dire « indétectable = intransmissible ». Pourquoi ?

C'est vrai. Plusieurs raisons font que cette déclaration n'est de loin pas encore connue de tout le monde. Le fait est que nous l'avons publiée en 2008 pour les personnes concernées, autrement dit les femmes et les hommes séropositifs. Ils ne devaient plus avoir peur de transmettre le virus et ils pouvaient, s'ils en avaient envie, vivre une sexualité plus détendue grâce au traitement efficace. En outre, les femmes séropositives qui le souhaitaient pouvaient réaliser leur désir d'enfant sans risquer d'infecter leur compagnon. Un autre message important avait trait à la situation juridique en Suisse qui était alors très préoccupante pour les personnes vivant avec le VIH, fortement pénalisées. Les femmes et les hommes séropositifs étaient considérés comme des facteurs de risque de propagation d'une infection sexuellement transmissible. La déclaration a changé la donne. En effet, une personne dont la charge virale est indétectable ne peut plus transmettre le virus et

ne peut donc plus être condamnée pour propagation d'une IST. En 2009 déjà, une année après la publication du fameux article, on a fait appel au professeur Bernard Hirschel, membre de la CFS, dans le cadre d'une procédure judiciaire suisse et, suite à ses déclarations, le prévenu séropositif n'a pas été condamné. Cela n'aurait pas été possible sans la déclaration suisse.

Quelle était la tâche de la commission ?

La CFS était composée de femmes et d'hommes issus de différents horizons. Il y avait là des médecins, des psychologues, des sociologues et des juristes, des représentants de l'Aide suisse contre le sida et aussi des personnes séropositives. Nous formions une commission extra-parlementaire qui agissait en toute indépendance et tenait les politiciens informés de la situation. Notre mission consistait à évaluer les efforts de prévention en matière de VIH et de sida, à les reconsidérer et, le cas échéant, à les repositionner en tenant compte de tous les aspects cliniques, sociaux, techniques et judiciaires. Les politiciens nous posaient régulièrement des



questions très concrètes. Par exemple, on avait entendu dire que des personnes séropositives sous traitement efficace ne transmettaient plus le virus : il y avait déjà des spécialistes du VIH qui donnaient la bonne nouvelle à leurs patients. Nous disposons par ailleurs de données en provenance de la fameuse étude de cohorte dans la région de Rakai en Ouganda. En outre, plusieurs études révélaient qu'on avait observé une réduction massive du risque de transmission du VIH chez des couples sérodifférents lorsque la personne séropositive était sous traitement efficace, et ce, indépendamment de l'usage systématique des préservatifs.

Comment se fait-il que ce soit précisément la petite Suisse qui ait rendu cette déclaration publique ?

La petite Suisse n'était pas si petite que ça au vu du nombre de personnes séropositives, elle affichait même une prévalence élevée à l'échelon européen. C'était un « héritage » de la scène de la drogue et de la scène active des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. À l'époque, le VIH était un gros problème et un sujet très débattu en Suisse. De plus, nous avons deux éminents chercheurs et formateurs d'opinion, à savoir les professeurs Ruedi Lüthy et Bernard Hirschel, qui disposaient – et disposent d'ailleurs toujours – d'un excellent réseau également au plan international. Hirschel était un esprit créatif qui ne cessait de surprendre avec ses bonnes idées. Quant au professeur Pietro Vernazza, chercheur et président de la commission, il avait prouvé que la charge virale était très basse, voire indétectable, dans le sperme ou



les sécrétions vaginales d'une personne séropositive sous traitement. Par conséquent, nous disposons en Suisse de données probantes issues d'études de cohorte publiées et d'études biologiques. On ne lisait pas dans le marc de café, on s'appuyait sur des données avérées.

Il ne s'agissait pas d'être les premiers à rendre ces données publiques. Nous avons pris la décision dans le cadre d'un groupe multidisciplinaire, encouragés par d'éminents chercheurs.

Nous voulions couper court aux spéculations et aux interprétations en partie erronées et faire la lumière sur ce qui était vrai et ce qui ne l'était pas, par exemple qu'il suffirait de prendre des médicaments pendant quelques jours pour ne plus être infectieux.

La déclaration était formulée de manière très prudente, comme nous le savons aujourd'hui. Mais à l'époque, elle a fait l'effet d'une bombe. Il y a eu quelques réactions violentes.

Comment la déclaration a-t-elle été accueillie ?

Au début surtout, certains acteurs, dont l'Aide suisse contre le sida, se sont montrés plutôt sceptiques face à la déclaration. On nous a reproché d'anéantir vingt ans de prévention du sida. Ce n'était évidemment pas notre intention. Nous voulions montrer qu'il existe un autre moyen de prévention et que le préservatif n'est pas le seul à protéger du VIH de manière fiable. Et nous jugions important d'en parler, qui plus est officiellement, et non de façon spéculative. Aujourd'hui, nous savons que le traitement est plus efficace que le préservatif qui peut se déchirer à l'occasion ou ne pas être utilisé correctement.

La CFS était-elle préparée à ces réactions ?

Oui, nous y étions préparés. Et notre déclaration devait aussi inciter à de nouvelles études à plus large échelle. La collaboration internationale a contribué, là aussi, à consolider les chiffres et à confirmer que nous avons raison.

Et aujourd'hui ?

Des couples sérodifférents, autrement dit dont l'un des membres est séropositif, m'ont été régulièrement envoyés notamment par des collègues italiens jusqu'il y a deux ou trois ans. Ces médecins connaissaient bien sûr la déclaration suisse et l'efficacité du traitement, mais il n'était pas opportun de prendre officiellement position à cet égard en Italie. C'est donc moi qui ai eu la mission d'informer ces couples, de les soulager de la peur d'une infection et de leur permettre une grossesse naturelle. Mais même en Suisse, dans le cadre de mon enseignement à l'université, il m'arrive de rencontrer de jeunes collègues qui ne connaissent pas la déclaration suisse.

Le message de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) se résume aujourd'hui à la formule : « U = U: Undetectable = Untransmittable ». Nous ne pouvions pas l'exprimer sous cette forme en 2008, nous avions encore trop peu de données. Aujourd'hui, nous disposons de suffisamment d'études prospectives probantes, dont les études PARTNER 1 et PARTNER 2, et nous pouvons adhérer pleinement à « U = U ». Il faut maintenant diffuser ce message par tous les canaux à disposition, dans le monde entier. Cela prendra du temps, mais c'est primordial.



Le professeur Enos Bernasconi est le chef du service des maladies infectieuses à l'Hôpital régional de Lugano. Il enseigne à l'Université de Genève et il est membre de l'étude suisse de cohorte VIH. De 2001 à 2007, il a présidé la Commission fédérale pour les problèmes liés au sida (CFS), rebaptisée Commission fédérale pour la santé sexuelle (CFSS).

Lutte contre les discriminations : essentielle pour la prévention

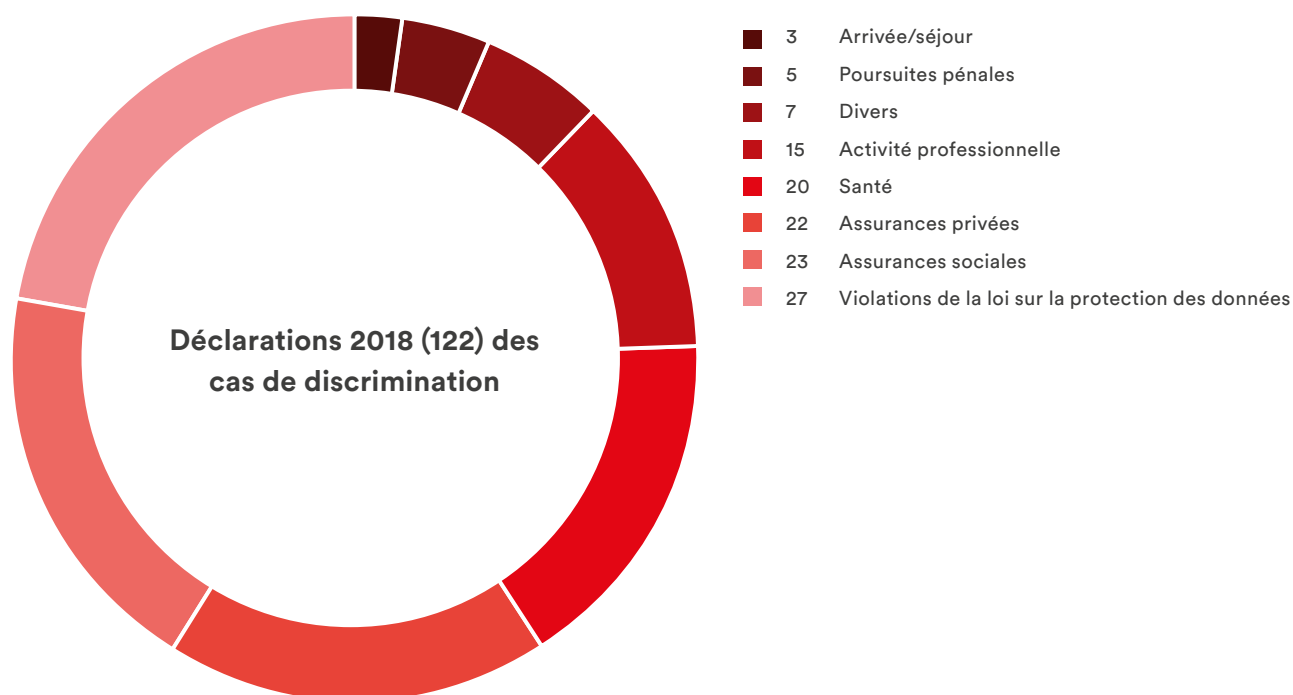
Combattre la discrimination des personnes vivant avec le VIH est un aspect essentiel de la stratégie suisse de lutte contre le VIH depuis ses débuts. La prévention ne peut réussir que si l'on surmonte la discrimination et la stigmatisation. L'égalité des personnes séropositives est toutefois encore loin d'être une réalité. C'est ce que montrent les cas soumis à l'Aide suisse contre le sida en sa qualité de centre national de déclaration des discriminations.

Connaissance des discriminations liées au VIH en Suisse

La consultation juridique de l'Aide suisse contre le sida, active depuis 1997, a répertorié dès ses débuts des cas de discrimination de personnes séropositives. En 1998, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a chargé l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive à Lausanne d'identifier les discriminations institutionnelles à l'encontre des personnes vivant avec le VIH en Suisse. Celui-ci est parvenu à la conclusion que les textes de lois suisses ne contenaient pas de discrimination explicite des personnes séropositives, mais que des discriminations individuelles persistaient. Une autre étude consacrée aux besoins des personnes vivant avec le VIH, menée l'année suivante par le même Institut et mandatée elle aussi par l'OFSP, a constaté l'absence fréquente de compréhension et d'une certaine sensibilisation aux préoccupations et aux problèmes des personnes séropositives. Les auteurs de l'étude ont recommandé à l'OFSP d'introduire un monitoring des discriminations liées au VIH afin d'en apprendre plus sur ce sujet et de pouvoir mettre sur pied, le cas échéant, des mesures de lutte appropriées.

Centre de déclaration des discriminations et des violations de la protection des données dans le domaine du VIH

La recommandation visant à recueillir les cas de discrimination de personnes séropositives au plan national a été prise en compte dans le programme national VIH/sida suivant, valable de 2004 à 2008. L'OFSP y a chargé l'Aide suisse contre le sida de récolter systématiquement les cas qui lui étaient annoncés, de les transmettre au moins une fois par année à la Commission fédérale pour les problèmes liés au sida (rebaptisée depuis : Commission fédérale pour la santé sexuelle, CFSS) et d'être à la disposition de cette dernière pour développer et pour mettre en œuvre des mesures appropriées afin de combattre la discrimination. Ce mandat a été confirmé dans le programme VIH et IST actuellement en vigueur. Depuis 2006, le service juridique de l'Aide suisse contre le sida sert de centre de déclaration des discriminations liées au VIH pour les personnes séropositives, leurs proches, les médecins et toutes les organisations qui conseillent les personnes vivant avec le VIH. Ce monitoring a permis, en collaboration avec la CFSS, d'obtenir quelques succès importants au niveau institutionnel. On citera pour exemple notamment la suppression de l'article 231 du code pénal (pénalisation de la transmission du VIH même si le partenaire a été informé au préalable), la levée d'une restriction d'admission pour le métier de technicien-ne en salle d'opération ou encore une déclaration officielle de la CFSS contre les listes noires en matière d'assurance-maladie.



En 2018, l'Aide suisse contre le sida a reçu en tout 122 déclarations de cas de discrimination en lien avec le VIH, ce qui constitue un record depuis qu'elle a commencé à les recenser. Ces discriminations touchaient plus particulièrement les assurances sociales et privées, la santé publique et la protection des données.

Discriminations dans le domaine des assurances

Des cas de discrimination nous ont été déclarés dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins, de l'assurance-invalidité, des prestations complémentaires, de l'aide sociale, de l'assurance-maladie complémentaire, de l'assurance d'indemnités journalières et de la prévoyance professionnelle surobligatoire.

Refus de prestations pour des médicaments contre le VIH en raison d'un modèle d'assurance alternatif

Un homme qui venait d'être dépisté séropositif s'est vu remettre par le médecin les médicaments antirétroviraux pour les premiers mois. Par la suite, sa caisse-maladie a refusé de prendre en charge ces coûts parce qu'il avait choisi un modèle d'assurance qui l'obligeait à se procurer des médicaments exclusivement auprès de pharmacies partenaires de sa caisse-maladie. Cela avait échappé à l'homme sous le choc du diagnostic qu'il venait de recevoir. Il a suggéré alors de passer rétroactivement dans l'assurance ordinaire au 1^{er} janvier 2018 en payant les suppléments de primes que cela impliquait, mais l'assurance a refusé d'entrer en matière.

Situation juridique

Les modèles alternatifs de l'assurance de base octroient des rabais sur les primes qui peuvent être importants, mais ils sont toujours associés à certaines conditions. Dans le cas d'espèce, les conditions générales d'assurance (CGA) précisaient effectivement que la caisse-maladie ne prenait pas en charge les médicaments qui n'étaient pas achetés dans une pharmacie partenaire. Même si elle est juridiquement fondée, la sanction est démesurée, d'autant plus qu'il s'agit de l'assurance de base obligatoire. Un examen des modèles alternatifs proposés par différents assureurs révèle que les sanctions divergent énormément, ce qui est source d'une grande insécurité juridique. Pour cette raison, il convient de plaider en faveur de l'introduction uniforme, dans les CGA de toutes les caisses-maladie, d'une disposition prévoyant, pour l'assuré qui a contrevenu à une des conditions du modèle alternatif, la possibilité de passer rétroactivement dans l'assurance ordinaire en acquittant le supplément de primes.

Discriminations dans le domaine de la santé publique

Vingt cas nous ont été déclarés en rapport avec la santé publique : que ce soit en établissement médico-social, lors de traitements dentaires, en médecine de la reproduction, en chirurgie, aux urgences, chez le psychiatre, la généraliste, l'acupuntrice et le physiothérapeute, ou encore dans le domaine des soins infirmiers, partout les connaissances médicales relatives au VIH et à l'absence de caractère infectieux semblent lacunaires, ce qui peut paraître surprenant dans ce domaine.

Refus de soins d'hygiène dentaire à cause du VIH

Une hygiéniste a fait remplir un questionnaire de santé à une patiente et a refusé par la suite de la traiter sous prétexte qu'elle n'était pas autorisée à pratiquer ce genre de soins pour des raisons juridiques à cause de l'infection par le VIH.

Situation juridique

La récolte de données relatives aux patients dans le cadre d'un traitement par le dentiste ou par l'hygiéniste doit être appropriée. La question relative au VIH ne répond pas à cette exigence étant donné que la connaissance de la séropositivité d'un patient ne fait pas partie des informations générales dont doit disposer un dentiste ou une hygiéniste dans le cadre d'un traitement habituel. Le refus de traitement pour cause de VIH est illégal et inadmissible puisqu'il n'y a aucun risque de transmission si l'on applique les mesures d'hygiène usuelles, et ce, même si la charge virale est détectable.

Violations de la protection des données

L'infection par le VIH fait partie des données personnelles dites sensibles. Les informations à ce sujet ne peuvent être transmises à des tiers qu'avec l'accord explicite de la personne concernée. De nombreuses personnes croient à tort que la transmission de données entre amis proches ou entre collègues de travail est autorisée. Ce n'est pas le cas. Des violations de la protection des données ont été déclarées dans le domaine de la médecine (12), de la vie privée (8), du travail (2) et des médias sociaux (5).

Communication du diagnostic de VIH au physiothérapeute

Le médecin traitant a mentionné les diagnostics de VIH et d'hépatite C de sa patiente dans son rapport au physiothérapeute chez qui il l'envoyait pour des problèmes de dos. Lorsque celle-ci en a parlé au médecin et lui a signalé le problème relevant du droit de la protection des données, celui-ci ne s'est pas du tout montré compréhensif et il a prétendu que ces informations avaient leur place dans un rapport complet et que le physiothérapeute était, comme lui, soumis au secret médical.

Situation juridique

Les déclarations du médecin traitant ne sont pas correctes. Dans son courrier relatif au transfert, il n'est autorisé à mentionner que ce qui est important d'un point de vue médical pour le traitement par le physiothérapeute. Le VIH n'en fait pas partie, d'autant plus que le mal de dos n'est pas lié au VIH. L'argument avancé, à savoir que le physiothérapeute est, tout comme lui, soumis au secret médical ne peut en aucun cas justifier le transfert de données. Le secret médical s'applique même si le destinataire de l'information est lui-même soumis au secret professionnel. Ce n'est pas une certaine catégorie professionnelle qui est tenue de garder le secret, mais l'individu en soi. En transmettant des données de façon illégale, le médecin a violé le secret médical et peut faire l'objet de poursuites pénales.

Membres de l'ASS en 2018

En tant qu'association faîtière, Aide suisse contre le sida coordonne ses propres offres nationales ainsi que des projets initiés par ses adhérents. Elle soutient et encourage la formation d'opinions sur les thématiques pertinentes au sein de l'association et fournit des prestations à ses adhérents.

Actifs+



Actifs

Aidshilfe Oberwallis
AIDS-Hilfe Schaffhausen
Antenne Sida Valais Romand
Aspasie
Association Arc-en-ciel
Association Fleur de Pavé
Boulevards
Dialogai
Empreinte
Fachstelle Lysistrada
Grisélidis
Groupe Sida Jura
Groupe Sida Neuchâtel
hiv-aidsseelsorge Zürich
liebesexundsoweiter
MariaMagdalena
Perspektive Thurgau

Pink Cross
PROFA
PVA Genève
segés Aargau
SID'Action
Triaplus AG, gesundheit schwyz
VEGAS
VoGay
XENIA
Zürcher Stadtmission

Membres de soutien

Association ARTANES
Basel Lighthouse
fa6
GummiLove
habs
HAZ
Le Levant
Lilli
Medicus Mundi Schweiz
Première Ligne
Safer Clubbing
SARIGAI
Sexuelle Gesundheit Schweiz

Comptes annuels 2018

1. Bilan au 31 décembre 2018

ACTIFS

en CHF	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
Actifs circulants			
Fonds disponibles	1.1	2 205 827	2 622 789
Titres	1.2	1 360 263	1 422 828
Créances résultant de prestations et de livraisons	1.3	13 825	11 818
Autres créances	1.4	74 097	94 273
Stocks	1.5	18 081	14 322
Actifs transitoires	1.6	532 953	410 049
Total actifs circulants		4 205 046	4 576 079
Immobilisations			
Transformation des bureaux Stauffacherstrasse 101	1.7	28 339	38 644
Installations informatiques	1.7	9 320	18 639
Total immobilisations		37 658	57 283
Total actifs		4 242 704	4 633 362

PASSIFS

en CHF	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
Dettes à court terme			
Engagements résultant de prestations et de livraisons		156 030	817 066
Passifs transitoires	1.8	234 097	179 205
Total dettes à court terme		390 127	996 271
Capital des fonds			
	1.9	292 000	408 666
Capital de l'organisation			
Fonds propres		609 154	609 154
Capital propre immobilisé			
	1.10		
Fonds de solidarité	a)	277 622	381 438
Fonds régional de coordination	b)	55 524	46 573
Fonds projets régionaux	c)	37 016	31 046
Fonds membres	d)	740 325	585 882
Fonds projets nationaux	e)	111 049	266 788
Fonds national d'innovation	f)	37 016	88 929
Fonds prestations nationales	g)	592 260	430 886
Capital libre			
Réserves libres	1.11	1 100 611	787 729
Total capital de l'organisation		3 560 577	3 228 426
Total passifs		4 242 704	4 633 362

2. Compte d'exploitation 2018

PRODUITS

en CHF	Annexe	2018	2017
Dons et sponsoring		328 693	327 116
Dont affectés au programmes HSH		64 500	0
Dont non affectés		264 193	327 116
Recettes de la collecte de fonds (brut)	2.1	2 180 034	2 358 919
Héritages/donations		377 285	104 000
Cotisations des membres		9 100	8 900
Total contributions reçues		2 895 113	2 798 935
<hr/>			
Contributions fédérales : prévention		1 205 000	1 408 500
Contributions fédérales : gestion du savoir		145 000	170 000
Contributions fédérales : vivre avec le VIH		140 000	155 000
Contributions fédérales : communication		378 108	381 309
Contributions fédérales : service clients, diffusion de matériel d'information		132 000	120 000
Total contributions fédérales aux projets	2.2	2 000 108	2 234 809
<hr/>			
Produits des ventes des services	2.3	87 044	38 800
Autres produits		1 754	
Total produits de l'association		88 798	38 800
<hr/>			
Total produits		4 984 019	5 072 544

CHARGES D'EXPLOITATION

en CHF	Annexe	2018	2017
Projets			
Prévention		-1 377 179	-1 770 869
Gestion du savoir		-187 579	-181 552
Vivre avec le VIH		-323 769	-350 594
Communication		-135 902	-18 531
Service clients, diffusion de matériel d'information		-307 690	-238 901
Total charges directes projets	2.4	-2 332 120	-2 560 447
Contributions du fonds de solidarité		-194 558	-153 775
Contributions du fonds régional de coordination		-42 842	-47 786
Contributions du fonds projets régionaux		-28 560	-31 857
Contributions du fonds membres		-563 319	-609 400
Contributions du fonds projets nationaux		0	0
Contributions du fonds national d'innovation		-25 845	0
Total contributions versées	2.4	-855 124	-842 818
Total charges directes projets et contributions versées	2.4	-3 187 244	-3 403 265
Administration			
Secrétariat	2.4	-691 081	-555 712
Charges liées à la collecte de fonds et frais publicitaires	2.1	-834 756	-1 040 786
Total charges administratives		-1 525 837	-1 596 498
Total charges d'exploitation		-4 713 080	-4 999 763
Résultat d'exploitation		270 939	72 781
Résultat financier	2.5	-55 453	52 384
Résultat avant variation du fonds		215 485	125 165
Variation du capital du fonds	1.9	116 666	0
Résultat annuel avant affectation au capital de l'organisation		332 151	125 165
Dotations/prélèvements sur le capital de l'organisation			
Dotation aux fonds propres	1.10/2.1	-1 345 279	-1 318 133
Prélèvement sur fonds propres	1.10	1 326 010	1 366 534
Dotation aux fonds libres	1.11	-378 985	-173 566
Prélèvement sur fonds libres	1.11	66 103	0
Total dotation au capital de l'organisation		-332 151	-125 165
Résultat de l'exercice		0	0

3. Tableau des flux de trésorerie

en CHF	2018	2017
Résultat annuel avant dotations au capital de l'organisation	332 151	125 165
Amortissements sur immobilisations corporelles	19 625	19 625
Variation du capital du fonds	-116 666	0
Baisse des titres	62 566	-64 547
Augmentation des créances résultant de prestations et de livraisons	-2008	194 908
Augmentation des autres créances	20 176	1391
Augmentation des stocks	-3759	2054
Baisse des actifs transitoires	-122 904	-24 301
Baisse des passifs à court terme	-661 035	150 301
Baisse des passifs transitoires et provisions	54 892	32 899
Flux de trésorerie issus de l'exploitation	-749 114	312 331
Investissements dans des immobilisations	0	-27 959
Flux issus des activités d'investissement	0	-27 959
Augmentation (baisse) des liquidités	-416 962	409 537
Attestation de solvabilité		
Solde de trésorerie au 1.1.	2 622 789	2 213 252
Solde de trésorerie au 31.12.	2 205 827	2 622 789
Augmentation (baisse) de trésorerie	-416 962	409 537

4. Annexe

Principes d'établissement des comptes

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels sont établis et évalués conformément aux directives de la Commission pour les Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC), en application de la Swiss GAAP RPC 21. Les comptes annuels sont fondés sur des valeurs relatives à la gestion de l'entreprise donnant une image fidèle de son patrimoine, de sa situation financière et de ses résultats (selon le principe du « true and fair view »).

Structure d'une organisation faitière

L'Aide suisse contre le sida n'a ni filiale ni institution partenaire auprès desquelles elle exerce ou pourrait exercer une influence prépondérante sur la base d'une direction et d'un contrôle conjoints. Les antennes régionales de l'Aide suisse contre le sida sont des associations financièrement indépendantes qui se conforment à la charte de l'Aide suisse contre le sida, leur organisation faitière. Il n'existe donc pas d'obligation de consolidation.

Organisations/personnes proches

Sont qualifiées de personnes proches les membres du comité et de la direction du secrétariat.

Principes d'établissement et d'évaluation du bilan

Sauf mention contraire relative aux postes du bilan énumérés ci-après, l'évaluation des postes du bilan correspond à leur valeur d'acquisition ou de production, en application du principe d'évaluation individualisée des actifs et des passifs. L'évaluation des principaux postes du bilan s'effectue de la manière suivante :

Liquidités	à leur valeur nominale, devises étrangères au cours en vigueur à la date de clôture du bilan,
Titres	à la valeur du cours à la date de clôture du bilan, les intérêts éventuellement courus étant considérés comme partie intégrante de la valeur du marché,
Créances	à leur valeur nominale, avec prise en compte des ajustements liés aux créances douteuses,
Stocks	au prix coûtant après déduction d'une provision pour marchandises endommagées,
Immobilisations	à leur valeur d'acquisition diminuée des amortissements,
Provisions	montant fondé sur l'estimation par le secrétariat des charges futures prévues à la date de clôture du bilan,
Autres fonds étrangers	à leur valeur nominale.

Les héritages et les donations ne sont comptabilisés qu'à réception du paiement. Aucune créance d'héritage ou de donation éventuelle n'est comptabilisée.

Présentation des comptes annuels 2018

Afin de présenter les comptes annuels 2018 conformément à la Swiss GAAP RPC 21, quelques ajustements ont été effectués par rapport à la présentation de 2017. Aucun de ces ajustements n'a d'incidence financière. Les comptes annuels 2017 approuvés lors de l'assemblée des délégués de l'Aide suisse contre le sida restent valables.

Précisions relatives au bilan

ACTIFS

1.1 Fonds disponibles

Ce poste englobe les avoirs en caisse, en banque et sur le compte postal, évalués à leur valeur nominale. Les devises étrangères sont évaluées au cours de l'AFC.

Le niveau élevé de liquidités se justifie de la manière suivante : les recettes de la collecte de dons, dont la totalité est affectée aux fonds de l'Aide suisse contre le sida (voir précision point 15), sont très difficiles à évaluer à l'avance. C'est pourquoi, conformément au règlement régissant les fonds, les recettes de dons ne sont utilisées qu'après réception. Les recettes de dons de 2018 ne seront utilisées qu'en 2019.

1.2 Titres

Dans le règlement de placement approuvé par le comité le 4 juillet 2008, la politique de placement de l'Aide suisse contre le sida se caractérise par ses qualités fondamentales de durabilité et de sécurité. Les titres sont inscrits au bilan à hauteur de leur valeur sur le marché.

1.3 Créances résultant de prestations et de livraisons

Les créances sont considérées comme des entrées futures assurées. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale, moins les ajustements nécessaires.

en CHF	2018	2017
Créances envers des tiers	13 825	11 818
Total	13 825	11 818

1.4 Autres créances

Sont regroupées dans ce poste les créances relatives à l'impôt anticipé, à l'assurance sociale ainsi que la garantie de loyer pour les locaux de Zurich.

en CHF	2018	2017
Créances relatives à l'impôt anticipé	18 885	12 725
Assurances sociales	21 058	47 401
Garanties de loyers	27 007	27 000
Autres créances	7 147	7 147
Total	74 097	94 273

1.5 Stocks

Les stocks englobent l'ensemble des marchandises de la boutique de l'Aide suisse contre le sida, à l'exception du matériel d'information mis à disposition gratuitement. Les stocks sont comptabilisés à hauteur de leur coût d'acquisition.

en CHF	2018	2017
Stocks	18 081	14 322
Total	18 081	14 322

1.6 Actifs transitoires

Cette rubrique regroupe les actifs résultant de la distinction matérielle et temporelle des différents postes de recettes et de dépenses. La valeur prise en compte est leur valeur nominale.

en CHF	2018	2017
Avances OFSP et OFAS	512 058	343 000
Autres actifs transitoires	20 895	67 049
Total	532 953	410 049

1.7 Immobilisations

Transformation des bureaux

Ce poste englobe tous les frais directement liés aux locaux du Stauffacherstrasse 101. Le calcul de l'amortissement sur la valeur initiale se fonde généralement sur une durée d'utilisation de cinq ans (durée du contrat de location).

en CHF	2018	2017
Valeur initiale au 1.1.	51 525	51 525
Entrées	0	0
Valeur initiale au 31.12.	51 525	51 525
Correction de la valeur au 1.1.	-12 881	-2576
Amortissements	-10 305	-10 305
Correction de la valeur au 31.12.	-23 186	-12 881
Valeur nette comptable au 31.12.	28 339	38 644

Installations informatiques

Ce poste englobe tous les frais liés directement aux installations informatiques de l'ASS. Le calcul de l'amortissement sur la valeur initiale se fonde généralement sur une durée d'utilisation de trois ans.

en CHF	2018	2017
Valeur d'acquisition au 1.1.	27 959	0
Entrées	0	27 959
Valeur d'acquisition au 31.12.	27 959	27 959
Correction de la valeur au 1.1.	-9 320	0
Amortissements	-9 320	-9 320
Correction de la valeur au 31.12.	-18 639	-9 320
Valeur nette comptable au 31.12.	9 320	18 639

Biens meubles

Conformément au mandat de la Confédération, celle-ci finance les biens meubles de l'Aide suisse contre le sida. Ce poste ne figure donc pas au bilan.

PASSIFS

1.8 Passifs transitoires

La régularisation de tous les passifs transitoires se fait à leur valeur nominale.

en CHF	2018	2017
Passifs transitoires sur régularisation de charges	78 781	97 567
Régularisation de charges sur congés et heures supplémentaires	35 316	3 388
Autres	120 000	78 250
Total	234 097	179 205

1.9 Calcul de variation du capital

Capital des fonds

En 2018, les provisions constituées au cours des années précédentes pour les programmes Migration, HSH, Commerce du sexe (FSW) et Personnes vivant avec le VIH (PvVIH) ont été rebaptisées Fonds réservés. Les contributions concernées ont été affectées aux fonds réservés correspondants.

en CHF 2018	Migration	HSH	FSW	PvVIH	Total
État au 1.1.	50 000	238 666	40 000	80 000	408 666
Contributions	0	64 500	0	0	64 500
Utilisation	28 000	118 166	21 000	14 000	181 166
Total variation	-28 000	-53 666	-21 000	-14 000	-116 666
Valeur comptable au 31.12.	22 000	185 000	19 000	66 000	292 000

Provisions 2017

en CHF 2017	Migration	HSH	FSW	PvVIH	Total
Valeur comptable au 1.1.	40 000	212 000	30 000	70 000	352 000
Formation	40 000	76 666	30 000	20 000	155 000
Utilisation	30 000	50 000	20 000	10 000	158 000
Dissolution	0	0	0	0	0
Contre-passation	0	0	0	0	0
Valeur comptable au 31.12.	50 000	238 666	40 000	80 000	408 666

a) Fonds programme Migration

Le programme « Migration » a pour objectif de réduire la stigmatisation et les discriminations envers les personnes touchées par le VIH/sida et de faire baisser le taux de transmission du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles (IST) au sein de cette population.

b) Fonds programme HSH

Le programme « HSH » vise à préserver la santé sexuelle des hommes qui ont des rapports avec des hommes et à les convaincre d'adopter un comportement sexuel sans risque pour eux-mêmes et pour leurs partenaires sexuels.

c) Fonds programme FSW

Le programme « Commerce du sexe » (FSW) a pour objectif de faire baisser le taux de transmission du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles (IST) dans le commerce du sexe.

d) Fonds programme PvVIH

Le programme « Personnes vivant avec le VIH » propose un service de conseil juridique, des informations et un soutien aux personnes vivant avec le VIH. Il octroie en outre une aide financière d'urgence, sensibilise la population et combat la discrimination envers elles.

1.10 Tableau de variation du capital**Capital de l'organisation : capital propre immobilisé**

en CHF 2018	Fonds de solidarité	Fonds régional de coordination	Fonds projets régionaux	Fonds membres	Fonds projets nationaux	Fonds national d'innovation	Fonds prestations nationales (fonds du secrétariat)	Total
État des fonds au 1.1.	381 438	46 573	31 046	585 882	266 788	88 929	430 886	1 831 542
Utilisation conforme au règlement du fonds	-194 558	-42 842	-28 560	-563 319	0	-25 845	-430 886	-1 286 010
Frais de gestion du secrétariat	-6 000	-1 200	-800	-16 000	-2 400	-800	-12 800	-40 000
Total utilisation	-200 558	-44 042	-29 360	-579 319	-2 400	-26 645	-443 686	-1 326 010
Prélèvements sur les fonds résiduels avant frais de gestion	-186 879	-3 731	-2 486	-22 564	-266 788	-63 084	0	-545 533
Répartition des fonds résiduels	81 830	16 366	10 911	218 213	32 732	10 911	174 570	545 533
Bénéfice net issu de la collecte de dons par lettres	201 792	40 358	26 906	538 111	80 717	26 906	430 489	1 345 279
État des fonds au 31.12.	277 622	55 524	37 016	740 325	111 049	37 016	592 260	1 850 811
en CHF 2017	Fonds de solidarité	Fonds régional de coordination	Fonds projets régionaux	Fonds membres	Fonds projets nationaux	Fonds national d'innovation	Fonds prestations nationales (fonds du secrétariat)	Total
État des fonds en début d'exercice	343 492	56 015	37 340	684 029	190 100	63 367	505 599	1 879 942
Utilisation conforme au règlement du fonds	-153 775	-47 786	-31 857	-609 400	0	0	-483 716	-1 326 534
Frais de gestion du secrétariat	-6 000	-1 200	-800	-16 000	-2 400	-800	-12 800	-40 000
Total utilisation	-159 775	-48 986	-32 657	-625 400	-2 400	-800	-496 516	-1 366 534
Bénéfice net issu de la collecte de dons par lettre	197 720	39 544	26 363	527 253	79 088	26 363	421 803	1 318 133
État des fonds à la fin de l'exercice	381 438	46 573	31 046	585 882	266 788	88 929	430 886	1 831 542

a) Fonds de solidarité

Le fonds de solidarité apporte une aide financière aux personnes vivant en Suisse avec le VIH/sida et rencontrant des difficultés financières du fait de leur infection par le VIH.

b) Fonds régional de coordination

Le fonds régional de coordination est à la disposition des membres actifs+ à la fois pour la réalisation de leurs missions de coordination en région et pour la coordination interrégionale.

c) Fonds projets régionaux

Le fonds projets régionaux soutient les projets et les activités de dimension régionale lorsqu'ils sont portés par la majorité des membres actifs+, par les membres actifs de la région concernée et que ces derniers sont impliqués dans leur mise en œuvre.

d) Fonds membres

Le fonds membres soutient des projets et des activités de membres actifs+ et de membres actifs.

e) Fonds projets nationaux

Le fonds projets nationaux finance des projets de membres actifs à l'échelle nationale, non affectés à une région particulière. Il est également ouvert au financement de projets d'envergure nationale du secrétariat de l'ASS.

f) Fonds national d'innovation

Le fonds national d'innovation est un instrument financier à caractère incitatif utilisé pour financer le développement de projets stratégiquement importants et innovants à caractère national.

g) Fonds prestations nationales (fonds du secrétariat)

Le fonds prestations nationales finance toutes les activités entreprises par l'Aide suisse contre le sida en tant qu'organisation faitière nationale. Avant la phase de budgétisation et en conformité avec le règlement applicable au fonds, le comité décide du montant maximal pouvant être prélevé sur ce fonds au cours de l'année budgétaire. Celui-ci est constitué conformément à la clé de répartition du règlement du fonds.

1.11 Tableau de variation du capital**Capital de l'organisation**

en CHF 2018	État au 1.1.	Utilisation	Affectation	Total variation	État au 31.12.
Fonds propres	609154	0	0	0	609154
Capital immobilisé	1831542	-1326010	1345279	19269	1850811
Capital libre					
Réserves libres	787729	-66103	378985	312882	1100611
Total capital de l'organisation	3228426	-1392113	1724264	332151	3560577

en CHF 2017	État au 1.1.	Utilisation	Affectation	Total variation	État au 31.12.
Fonds propres	609154	0	0	0	609154
Capital immobilisé	1879944	-1366535	1318133	-48402	1831542
Capital libre					
Réserves libres	614164		173566	173566	787729
Total capital de l'organisation	3103262	-1366535	1491699	125164	3228426

Précisions sur le compte de résultat

2.1 Collecte de dons

en CHF	2018	2017
Dons	2 180 034	2 358 919
Total recettes	2 180 034	2 358 919
Charges de personnel	0	0
Charges d'exploitation	834 756	1 040 786
Total dépenses	834 756	1 040 786
Total pour répartition	1 345 279	1 318 133

Le résultat de la collecte de dons a été réparti conformément au règlement :

en CHF	2018	en %	2017	en %
Fonds de solidarité	201 792	15	197 720	15
Fonds régional de coordination	40 358	3	39 544	3
Fonds projets régionaux	26 906	2	26 363	2
Fonds membres	538 111	40	527 253	40
Fonds projets nationaux	80 717	6	79 088	6
Fonds national d'innovation	26 906	2	26 363	2
Fonds prestations nationales (fonds du secrétariat) : pour projets et missions du secrétariat	430 489	32	421 803	32
Total	1 345 279	100	1 318 133	100

2.2 Ventilation des contributions fédérales

en CHF	2018	2017
Office fédéral de la santé publique (OFSP)	1 622 000	1 853 500
Section promotion de la santé et prévention		
Office fédéral des assurances sociales (OFAS)	378 108	381 309
Total contributions fédérales	2 000 108	2 234 809

2.3 Produits des ventes et des services

Seule la différence entre le prix d'achat et le prix de vente étant pertinente en termes de marchandisage (pas de dépenses ni de salaires comme dans d'autres projets), seul le solde est intégré au compte d'exploitation. Cela permet d'éviter une inflation du compte d'exploitation.

en CHF	2018	2017
Produit brut du marchandisage	86 336	70 395
Charges	-20 478	-31 595
Produit net du marchandisage	65 858	38 800

Le produit net du marchandisage est intégré au « Produit des ventes et des services, autres produits ».

Outre les produits issus du marchandisage, cette position englobe d'autres produits issus d'autres prestations de services de l'ASS.

2.4 Charges liées aux prestations de services

L'Aide suisse contre le sida comptabilise ses dépenses par projets. Les frais généraux (loyers, entretien, matériel de bureau, etc.) et les frais de personnel (secrétariat, comptabilité, personnel, etc.) sont imputés aux charges administratives du secrétariat.

Le tableau suivant détaille les coûts des projets et les charges administratives :

en CHF	2018	2017
Projets (en CHF)		
Charges directes projets		
Frais de personnel	892 495	983 685
Charges d'exploitation et frais d'entretien	1 439 625	1 576 762
Total charges directes projets	2 332 120	2 560 447
Contributions versées		
Contributions du fonds de solidarité	194 558	153 775
Contributions du fonds de régional de coordination	42 842	47 786
Contributions du fonds projets régionaux	28 560	31 857
Contributions du fonds membres	563 319	609 400
Contributions du fonds projets nationaux	0	0
Contributions du fonds national d'innovation	25 845	0
Total contributions versées	855 124	842 818
Total charges directes projets et contributions versées	3 187 244	3 403 265
Administration		
Secrétariat : charges administratives		
Frais de personnel	413 884	294 634
Charges et frais d'entretien	257 572	241 453
Amortissements	19 625	19 625
Total charges administrative du secrétariat	691 081	555 712
Effectifs au 31.12.	13	12
Nombre de postes à plein temps	8,9	8,5

2.5 Résultat financier

en CHF	2018	2017
Charges d'intérêts/pertes de change	-253	-1 519
Résultat des titres : correction de la valeur non réalisée	-62 349	45 290
Produits des titres : paiement des dividendes/des intérêts	23 154	24 268
Frais de placement	-16 005	-15 655
Total	-55 453	52 384

Précisions sur les flux de trésorerie

Principes du tableau de trésorerie

La trésorerie constitue une réserve de liquidités et détermine l'échelle des capacités de l'Aide suisse contre le sida à moyen terme, en termes d'activités et de prestations. Le tableau de trésorerie illustre les variations de ce poste en détaillant les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Il est établi selon la méthode indirecte.

Autres indications

Engagements conditionnels

Il n'y a pas d'engagements envers d'autres personnes morales ou privées.

Indemnités versées aux membres du comité

Les frais remboursés aux membres du comité durant l'exercice se montent à 13 737 CHF (exercice précédent : 10 835 CHF). La présidence du comité a bénéficié d'un honoraire annuel de 16 000 CHF (exercice précédent : 16 000 CHF).

Transactions avec des organisations/personnes proches

Aucune transaction avec des organisations/personnes proches n'a eu lieu en 2018.

Indemnisation de la direction

La direction se compose d'une seule personne. C'est pourquoi nous renonçons ici à publier le montant des indemnités versées. Cinq réunions du comité et une retraite d'1,5 jour ont eu lieu au cours de l'année.

Prestations bénévoles

Hormis le président, les membres du comité de l'Aide suisse contre le sida exercent leur mandat à titre bénévole.

Obligations relatives à la prévoyance professionnelle

Il existe une convention d'affiliation avec une assurance collective pour la partie obligatoire de la LPP et une assurance subobligatoire avec la fondation Abendrot. Les deux plans de prévoyance sont fondés sur le système de la primauté des cotisations. La partie portant sur les risques est fondée sur le système de la primauté des prestations. En 2018, l'Aide suisse contre le sida a dépensé 65 470 CHF pour la prévoyance professionnelle (année précédente : 65 428 CHF).

La fondation Abendrot pratique une politique de placement conforme aux idéaux/objectifs de l'Aide suisse contre le sida. Le taux de couverture était de 105% au 31 décembre 2018 (année précédente : 111,0%).

Dettes de location à long terme

Le bail des bureaux de Zurich court jusqu'au 30 juin 2021. Le loyer brut annuel est de 56 542,80 CHF.

Événements survenus après la clôture du bilan

À notre connaissance, aucun événement majeur susceptible d'influencer les comptes annuels 2018 n'est intervenu après la date de clôture.

Rapport d'activités

Le rapport d'activités de l'Aide suisse contre le sida est intégré à notre rapport annuel détaillé. Ce dernier peut être téléchargé sur notre site Internet : www.aids.ch/fr/qui-sommes-nous/secretariat/rapports-annuels.php

Approbation des comptes annuels par le comité

Les comptes annuels 2018 ont été approuvés par le comité le 20 mars 2019 pour communication à l'assemblée des délégués.



Tél. +41 44 444 35 55
Fax +41 44 444 35 35
www.bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

**Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels
à l'assemblée des membres de l'association de la Aide Suisse contre le Sida à Zurich**

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Aide Suisse contre le Sida, comprenant le bilan, le compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les informations du rapport de performance ne sont pas soumises au contrôle de l'auditeur.

Responsabilité du comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la Swiss GAAP RPC 21, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au conseil au comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement de comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de se conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec la Swiss GAAP RPC 21 et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Zurich, le 26 mars 2019

BDO SA

Andreas Blattmann
Expert-comptable diplômé

Monica González del Campo
Experte-comptable diplômée

Annexes
Comptes annuels

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

ZERTIFIKAT

Der Verein **Aids-Hilfe Schweiz**, Zürich,
erhält das Recht zur Führung des Zewo-Gütesiegels
vom 1.1.2016 bis 31.12.2020.



Zürich, 15. April 2016

Stiftung Zewo

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'K. Grüter'.

Kurt Grüter
Präsident

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Ziegerer'.

Martina Ziegerer
Geschäftsleiterin

